

Objet : Observations du Conseil de développement du Pays de Gex sur le Plan Climat Air Énergie Territorial soumis à consultation publique

Madame, Monsieur,

Le Conseil de développement du Pays de Gex, constitué en octobre 2019, est devenu effectif le 1er janvier 2020. Un atelier dédié aux questions environnementales a été rapidement établi, cette thématique ayant été identifiée comme cruciale pour l'ensemble des participants du Conseil de développement.

Nous avons pris connaissance du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays de Gex alors qu'il est l'objet d'une consultation publique du 10 janvier au 9 février 2020 et avons sollicité une présentation du PCAET qui s'est tenue le 22 janvier 2020, animée par Madame Crozet (Responsable du Pôle Environnement) et Monsieur Girandier (Responsable du service Air-Climat-Énergie et chef de projet du PCAET).

Si la récente constitution du Conseil n'a pas permis de contribuer à l'élaboration du document et d'être ainsi partie prenante d'un processus lancé en 2016, nous souhaiterions partager nos premières remarques et quelques interrogations.

Des documents difficiles à aborder pour le simple citoyen

Il ressort de manière unanime que les documents soumis à la consultation du public sont à la fois longs (plus de 400 pages), techniques et complexes. Cela rend ardue la compréhension des documents et leur appropriation par les citoyens - d'autant plus pour une consultation d'un mois. Un support de présentation plus synthétique et pédagogique, se focalisant sur l'état initial du Pays de Gex, les objectifs que se donne Pays de Gex Agglo à moyen et long termes et sur les actions emblématiques qui en découlent serait mieux à même d'en faire saisir les enjeux et d'engager les citoyens du Pays de Gex dans les différentes actions identifiées.

Nous pensons qu'au regard de l'importance croissante que prennent les sujets liés au réchauffement climatique dans l'actualité, les Gessiens auront un intérêt évident à se documenter sur les actions concrètes menées à l'échelle locale. C'est pourquoi nous recommandons aussi une vaste communication de ce plan vers toute la population afin d'en faire connaître les objectifs et les actions et d'associer toute la population à l'obtention des résultats.

Un plan d'action et un suivi suffisants au regard des objectifs ?

Lors de notre lecture du PCAET, il nous a semblé que l'articulation entre les documents stratégiques et le programme d'actions n'apparaissait pas clairement. Ainsi, nous nous sommes interrogés sur la cohérence entre la stratégie globale et les différents plans d'action. Est-ce que la somme des actions envisagées suffit à atteindre les grands objectifs à horizon 2030 et 2050 ? Les moyens, notamment financiers, dédiés à la réalisation des actions sont-ils suffisants pour permettre l'atteinte des objectifs ?

L'évaluation nécessaire du PCAET au fur et à mesure de sa mise en œuvre permettrait de réorienter si besoin le plan d'action à court et moyen termes. Dans ce sens, les outils de suivi des actions permettent-ils de mesurer la progression et l'atteinte de ces objectifs ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour assurer ce suivi ? Nous estimons crucial que les bilans soient rendus publics en toute transparence. Une démarche d'OpenData sur l'ensemble des données relatives au PCAET pourrait en ce sens constituer une fiche action.

Lien entre PCAET et PLUiH

La cohérence entre le PCAET et la stratégie d'aménagement du territoire, inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), nous semble déterminante dans le territoire à mutations rapides qu'est le Pays de Gex. Il nous semblerait important en effet de pouvoir questionner les choix réalisés en matière d'aménagement du territoire (localisation des zones constructibles, stratégie commerciale...) au regard des objectifs du PCAET.

À travers l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Environnement prévue dans les fiches actions, il nous semble qu'il serait intéressant de travailler sur la préservation des lieux qui absorbent naturellement de grosses quantités de carbone, les puits de carbone. Il faudrait pour cela réaliser un travail d'identification de la captation de carbone du territoire, et sanctuariser dans le PLUiH les espaces qui en captent le plus. Enfin, il semblerait logique que les éventuelles destructions de zones de captations de carbone soient comptabilisées négativement dans la balance des émissions carbone nettes du territoire.

Une réflexion sur le financement éthique de Pays de Gex Agglo

Un des axes des actions envisagées s'intitule "Une collectivité exemplaire", à ce titre nous suggérons que Pays de Gex Agglo, dont les besoins en financements vont nécessiter le recours au crédit, ait une réflexion et des exigences sur les établissements qu'elle sollicitera. Il semblerait logique que la collectivité ne souhaite pas se financer auprès d'organismes qui investissent dans les énergies fossiles par exemple.

Le rôle du Conseil de développement dans le déroulement du PCAET

Nous saluons la mention d'une implication du Conseil de développement dans la mise en œuvre du PCAET (fiche-action 3C 27). Nous souhaiterions en définir les modalités précises avec Pays de Gex Agglo, afin d'être concrètement et activement impliqués.

Nous réaffirmons notre vif intérêt pour les enjeux couverts par le PCAET et sommes à la disposition de Pays de Gex Agglo pour poursuivre ces échanges.

Le Conseil de développement du Pays de Gex